



PLURALISTE LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT
SINGULIERS
REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF LIBRE PLURALISTE
LAIQUE UNITAIRE
PLURIEL

LE PASSAGE CTC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

**Le Conseil d'Etat
flingue la loi retraites Pages 4-5**

**Mouvement
Carte scolaire Pages 6-7**

Rupture conventionnelle Page 8

Évaluations Page 9

Singuliers Pluriel
Les Unitaires SNUipp 47
169 bis av J. Jaurès 47000 AGEN
☎05 53 68 01 92
☎06 81 64 77 50

Déposé le :
31/01/2020



Une entrée dans le métier toujours aussi contrariée

Depuis le mois de septembre, le SNUipp-FSU 47 demande la tenue d'un conseil de formation. Dans l'attente de ce dernier (qui aura lieu au mois de mars), nous avons pu rencontrer, le jeudi 16 janvier, l'IEN-A et la responsable du site de l'INSPE d'Agen au sujet des dysfonctionnements rapportés par les fonctionnaires stagiaires depuis le début de l'année. Voici son compte-rendu.

Le constat est le suivant : « La logique de la formation n'est pas d'atteindre la situation idéale mais de s'en tenir à faire le moins pire. »

Et au milieu... Il y a les fonctionnaires stagiaires.

Depuis le début de l'année, les fonctionnaires stagiaires doivent naviguer entre les annulations de cours, les reports, autrement dit les changements d'emploi du temps souvent d'une semaine sur l'autre, parfois du jour pour le lendemain. Les évaluations, dans certaines disciplines, ne sont pas présentées ou quand elles le sont, peuvent évoluer. Toujours sur les évaluations, alors qu'il s'agit d'un contrôle continu, les dates de remises sont massées sur les mêmes semaines.

Cette situation n'est pas vivable. Nous avons porté le fait que l'INSPE devrait être le lieu sécurisant pour le stagiaire où il n'a rien à penser à part les cours. Le problème c'est qu'avec l'incertitude des emplois du temps et des attentes des évaluations, ils se retrouvent en insécurité. Comment entrer dans le métier quand l'enjeu de la titularisation et les emplois du temps génèrent un stress permanent ?

L'IEN-A a reconnu que dans une situation de stress, il était difficile de faire preuve de discernement. La responsable de site a affirmé qu'elle n'avait pas la main sur les emplois du temps.

L'autre conséquence, c'est que la formation, comme les évaluations, sont en perte de sens. Il n'apparaît aux yeux du stagiaire que l'enjeu de la titularisation : c'est-à-dire le fait de justifier sa présence, et de rendre des évaluations. Rien de bien formateur là-dedans.

La responsable de site a tenu à exprimer que tout ne dépendait pas du guide d'étude (mis en place en 2018 afin que pour les étudiants et fonctionnaires stagiaires les modes d'évaluation soient explicités) et que dans chaque discipline il pouvait y avoir des consignes d'évaluations contraires.

Étonnant devant ce constat de penser que cette année, comme les années précédentes, le nombre de candidats au concours chute. Étonnant de retrouver les syndicats contre une réforme de la formation initiale.

En effet, quoi de plus surprenant que penser d'axer principalement la formation sur le français et les mathématiques, d'envisager les étudiants engagés dans le master comme moyen de remplacements et de les payer selon leur temps de travail, de décaler le concours à la fin de la deuxième année de master, vont permettre d'améliorer l'entrée dans le métier et de remédier à la baisse de candidats au concours.

Guillaume Arruat

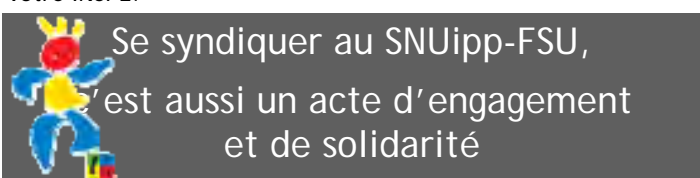


Vous démarrez dans le métier et cherchez des documents pour votre classe, des infos sur votre carrière, connaître les dernières actualités ? Rendez-vous sur le site Néo (<http://neo.snuipp.fr/>) ! Vous y trouverez des ressources pour votre classe pour bien démarrer l'année, ainsi qu'une mine de renseignements sur le métier, la carrière et l'école en général.

Pour ne rien manquer de l'actualité, inscrivez-vous vite à notre lettre de diffusion destinée aux débuts de carrière, en nous contactant (snuipp47@snuipp.fr).

Pour vous guider au mieux lors de vos premiers pas dans le métier, le SNUipp-FSU vous offre également des outils spécifiques : clé USB, agenda, publications contenant chacun des informations utiles pour votre quotidien en classe.

N'hésitez pas à venir à notre rencontre et nous les demander lors des journées d'accueil et des permanences tenues dans votre INSPE.



Une pétition pour sauver Canopé

Le réseau Canopé se voit amputé de bon nombre de ses missions, dont l'édition papier, pour être chargé principalement de la production de ressources numériques. Un changement qui traduit le démantèlement dont il est victime depuis plusieurs mois.

En décembre dernier, le ministère annonçait une réorganisation des missions de Canopé. L'opérateur public, sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, est l'un des principaux producteurs de ressources éducatives à l'intention des enseignants. Pourtant, la rue de Grenelle a décidé de le démanteler pour des raisons strictement budgétaires. L'édition papier, qui est l'une des principales missions de Canopé est vouée à disparaître dès janvier 2021. Mais ce n'est pas tout, cette baisse drastique des budgets se traduira par le démantèlement sur tout le territoire du maillage de Canopé, en supprimant de nombreux postes au passage.

Le SNUipp, avec la FSU, est au côté des personnels dans leur lutte pour le maintien du réseau Canopé. Il invite tous les personnels à signer la pétition de soutien (accessible sur le site national du SNUipp : www.snuipp.fr)



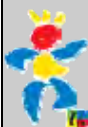
Dans ce numéro :

INSPE et début de carrière	P 2
Édito	P 3
Retraites / Salaires	P4-5
Mouvement / Carte scolaire	P 6-7
Rupture convention- nelle / Direction	P 8
Évaluations CP/CE1	P 9
Société	P 10-11
Action	P 12

En encart :

Bulletin d'adhésion

SNUipp-FSU 47, syndicat de toute la profession



- Plus de 52 % des votes exprimés aux élections professionnelles de décembre 2018
- 4 élu-es sur 7 en commission paritaire
- 5 élu-es sur 10 en comité technique

Singuliers Pluriel

Bulletin trimestriel édité et imprimé par :

Les Unitaires SNUipp 47

169 bis av J. Jaurès 47000 AGEN

05 53 68 01 92

09 65 17 27 48

06 81 64 77 50

Courriel : snu47@snuipp.fr

Site : <http://47.snuipp.fr/>

Prix du Numéro : 1,52 €

Directeur de la Publication : Luc Mami n

CPPAP n° 0320 S 07212

ISSN n° 1243-7484



Se syndiquer au SNUipp-FSU revient à 5€ par mois en moyenne.

Paiement échelonné jusqu'à dix mensualités selon votre choix.

Crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation syndicale

Actives, actifs et retraité-es,
le SNUipp-FSU vous représente
et vous défend.

Un mouvement social inédit. Huit semaines de lutte sans trêve, y compris dans notre département⁽¹⁾. Toujours plus de 60 % de soutien dans l'opinion publique. 70 % des citoyen-nes qui ne veulent pas de cette contre-réforme. Un avis défavorable des plus sévères du Conseil d'État⁽²⁾. Des député-es qui sautent du train ... en marche.

Ce gouvernement persiste, invente un problème qui n'existe pas, veut imposer une solution dont on n'a pas besoin, avec un texte bâclé, mensonger, et, qui plus est, anticonstitutionnel. Un texte qui engage les générations futures et qui devrait être examiné par le Parlement fin février.

Il s'obstine. Seul. Avec mépris et autoritarisme. Envers le parlement, envers les manifestants, les syndicats, envers tout opposant. Seul contre la rue, contre les enseignants, les chercheurs, les étudiants. Seul contre les hospitaliers, les avocats, les cheminots, les dockers, les danseuses de l'opéra... Seul contre les deux tiers des salarié-es. Et maintenant, contre le Conseil d'État.

Aujourd'hui on tente de nous vendre que la France va bien.

Le chômage diminuerait ! Mais les emplois créés permettent-ils de vivre dignement ?

Le pouvoir d'achat serait en augmentation ! Mais nous n'en sommes pas encore conscients !

Et l'école ? Elle irait très bien puisque 99,9 % des enseignant-es seraient satisfait-es de leur ministre.

« En même temps » :

- Les 41 milliardaires français recensés en 2019 sont trois fois plus nombreux et trois fois plus riches qu'en 2000⁽³⁾.

- Les versements aux actionnaires du CAC40 ont battu un nouveau record en 2019 : 60,2 milliards d'euros⁽⁴⁾.

- L'évasion fiscale en France se monte à près de 120 milliards d'euros.

- La France compte désormais 9,8 millions de pauvres, les inégalités ont fortement augmenté et ont connu la plus forte progression depuis 2010⁽⁵⁾.

A grand renforts médiatiques, on nous rabâche que les réformes engagées depuis 2017 commencent à porter leurs fruits ... mais il faut attendre, attendre que « ça fasse effet » ...

Hier, le ruissellement était « garanti », aujourd'hui, , comme pour le thé, il faudrait laisser infuser... Attendre et faire confiance ... Ça commence à faire réchauffé !

Derrière son air amateur, ce gouvernement sait où il va et sait ce qu'il veut. Dans la continuité des politiques d'austérité déjà mises en œuvre (loi

travail, assurance chômage, hôpital public, loi de transformation de la fonction publique, ...) c'est aujourd'hui notre modèle de protection sociale, notre système de retraites, qui est remis en cause. Les vautours de la finance rôdent déjà autour d'un gâteau de plus de 300 milliards d'euros, soit 13,8% de la richesse nationale alors que la moyenne européenne se situe à 12%.

Le mouvement social, commencé début décembre comme un sprint, tourne aujourd'hui au marathon, avec des formes nouvelles de mobilisations. Les médecins démissionnent (administrativement) et jettent leurs blouses, les avocats jettent leurs robes, les fonctionnaires des finances publiques jettent leurs codes des impôts, les enseignants érigent des murs de manuels scolaires ... obsolètes pour cause de réforme des programmes tous les quatre matins, etc...

Nous n'attendons pas l'infusion. Le SNUipp, avec la FSU, avec l'intersyndicale interprofessionnelle, appelle les actifs-actives et les retraité-es à poursuivre les mobilisations jusqu'à ce que ce gouvernement retire ce projet de loi et engage de véritables négociations pour une toute autre réforme.

Le secrétariat du SNUipp47 : Guillaume Arruat, Delphine D'Ambrosio, Éric Delage, Philippe Guillem, Pascal Mundubeltz, Jean Claude Soret, Sandrine Tastayre, Séverine Tokatljan

(1) 47.snuipp.fr : « le fil des actions »

(2) voir pages 4&5 de ce numéro

(3) www.sudouest.fr/2020/01/20

(4) www.alternatives-economiques.fr

(5) www.insee.fr

Le Conseil d'État est une institution publique française créée en 1799 par Napoléon Bonaparte.

Dans les institutions de la Cinquième République, il comprend 231 membres en activité et 408 agents. Deux tiers des membres sont présents au Palais-Royal pour conseiller le gouvernement et le parlement, juger les actes des administrations, gérer la juridiction administrative. Le troisième tiers est soit détaché dans d'autres responsabilités publiques (directions de ministère, d'établissement public...), soit en disponibilité pour exercer des fonctions privées.

Le Conseil d'État doit être consulté par le gouvernement pour un certain nombre d'actes, notamment les projets de lois. Dans sa fonction administrative consultative, il émet un avis sur la régularité juridique de ces textes, sur leur forme et sur leur opportunité administrative.

Cette institution est aujourd'hui présidée par Bruno Lasserre, l'un des principaux architectes des « réformes » des années 1990 pour la « libéralisation » du secteur des télécommunications en France et de la privatisation de l'opérateur historique France Télécom.

Le Conseil d'Etat flingue la loi retraites.

Le Conseil d'État estime ne pas avoir eu le temps de « garantir au mieux la sécurité juridique » de la réforme des retraites, selon un avis publié vendredi 24 janvier. L'institution déplore aussi les « projections financières lacunaires » du gouvernement et un recours aux ordonnances qui « fait perdre la visibilité d'ensemble ».

Saisi le 3 janvier, le Conseil d'État n'a disposé que de trois semaines pour rendre son avis sur les deux projets de loi (organique et ordinaire), que le gouvernement a en outre modifiés à six reprises durant cette période, ce qui « ne l'a pas mis à même de mener sa mission avec la sérénité et les délais de réflexion nécessaires pour garantir au mieux la sécurité juridique de l'examen auquel il a procédé », estime-t-il.

Une « situation d'autant plus regrettable » qu'il s'agit d'une réforme « inédite depuis 1945 et destinée à transformer pour les décennies à venir (...) l'une des composantes majeures du contrat social », ajoute la plus haute juridiction administrative française, dans ce document publié sur le site Légifrance.

Cet avis a valeur de sanction de l'amateurisme gouvernemental dans la méthode de travail, de sanction publique de ses mensonges, de démenti de quelques-unes des affirmations les plus répétées dans les éléments de langage des porte-paroles gouvernementaux et de certains éditorialistes.

Voici quelques morceaux choisis qui confirment l'analyse des organisations syndicales en lutte depuis le rapport Delevoye. Des extraits qui claquent comme des gifles...

Eric Delage

Insuffisance des projections financières.

« Le Conseil d'Etat constate que les projections financière ainsi transmises restent lacunaires et que, dans certains cas, cette étude reste en deçà de ce qu'elle devrait être » (§3, page 4).

Conditions d'élaboration du

texte. « Le Conseil d'Etat souligne qu'eu égard à la date et aux conditions de sa saisine, ainsi qu'aux nombreuses modifications apportées aux textes pendant qu'il les examinait, la volonté du Gouvernement de disposer de son avis dans un délai de trois semaines ne l'a pas mis à même de mener sa mission avec la sérénité et les délais de réflexion nécessaires pour garantir au mieux la sécurité juridique de l'examen auquel il a procédé. Cette situation est d'autant plus regrettable que les projets de loi procèdent à une réforme du système de retraite inédite depuis 1945 et destinée à transformer pour les décennies à venir un système social qui constitue l'une des composantes majeures du contrat social. » (§6, page 5).

29 ordonnances. « Le Conseil d'Etat souligne que le fait, pour le législateur, de s'en remettre à des ordonnances pour la définition d'éléments structurants du nouveau système de retraite fait perdre la visibilité d'ensemble qui est nécessaire à l'appréciation

des conséquences de la réforme et, partant, de sa constitutionnalité et de sa conventionnalité. » (§7, page 6).

Sur la prétendue instabilité du

système. « Le projet de loi intervient dans un contexte de relative solidité du système français de retraite (...) » (§9, page 6).

Contre l'argument de rupture d'égalité parce qu'il y aurait trop de régimes différents :

« Le Conseil constitutionnel juge inopérante l'invocation du principe d'égalité à propos des différences entre régimes de retraite (notamment décision 2013-683 DC du 16 janvier 2014, § 24) » (§10, page 7).

Sur l'universalité du nouveau

régime. « Toutefois, le projet de loi ne crée pas un 'régime universel de retraite' (...) Est bien créé un « système universel » par points applicable à l'ensemble des affiliés (...) mais à l'intérieur de ce « système » existent cinq « régimes ». (...) A l'intérieur de chacun de ces régimes créés ou maintenus, des règles dérogatoires à celles du système universel sont définies pour les professions concernées. En termes de gestion, sont maintenues plusieurs caisses distinctes (...) ». (§12, page 8).

Le Conseil d'Etat dézingue la contraction budgétaire.

« Le Conseil d'Etat constate que le projet a pour objectif de stabiliser la dépense liée aux retraites à 14% du PIB. Or le nombre de personnes de plus de soixante-cinq ans étant appelé à augmenter de 70% d'ici à 2070, il appelle l'attention du Gouvernement sur la nécessité, pour le cas où le maintien du niveau relatif des pensions individuelles serait assuré par une élévation de l'âge de départ à taux plein, d'appréhender l'impact de telles évolutions sur les comptes de l'assurance-chômage, compte tenu du faible taux d'emploi des plus de 65 ans, et les dépenses de minima sociaux, toutes données qui sont absentes de l'étude d'impact du projet de loi. » (§13, page 8).

[NDLR : La « réforme » de 2010, reportant l'âge de départ de 60 à 62 ans, a fait exploser le nombre de « seniors » au chômage, en arrêt maladie ou en invalidité. Selon la Cour des comptes, « le coût de la prise en charge des seniors touchés par les mesures de report d'âge de liquidation des droits à la retraite et qui se trouvent exclus du marché du travail s'élève, au début 2018, à environ 1,5 milliard d'euros par an.]

Un euro cotisé ouvre les mêmes droits pour tous : un mensonge.

« Le Conseil d'Etat relève enfin que l'objectif selon lequel 'chaque euro cotisé ouvre les mêmes droits pour

tous' reflète imparfaitement la complexité et la diversité des règles de cotisation ou d'ouverture de droits définies par le projet de loi. » (§28, page 16).

Les promesses de revalorisation des enseignants et chercheurs tombent à l'eau, elles étaient floues et inconstitutionnelles. Aucune promesse inscrite dans le texte donc.

« Le Conseil d'Etat écarte les dispositions qui renvoient à une loi de programmation, dont le Gouvernement entend soumettre un projet au Parlement dans les prochains mois, la définition de mécanismes permettant de garantir aux personnels enseignants et chercheurs ayant la qualité de fonctionnaire une revalorisation de leur rémunération afin de leur assurer un niveau de pension équivalent à celui de fonctionnaires appartenant à des corps comparables. Sauf à être regardées, par leur imprécision, comme dépourvues de toute valeur normative, ces dispositions constituent une injonction au Gouvernement de déposer un projet de loi et sont ainsi contraires à la Constitution ». (§29, page 16).

Les défauts graves du système à points. Il « pénalise en revanche les carrières complètes pendant lesquelles les assurés connaissent des années d'emploi difficiles, associées au versement des cotisations nettement moins élevées que sur le reste de leur carrière, dont la règle de prise en compte des 25 meilleures années, applicable au régime général et dans les régimes alignés, supprimait les effets pour le calcul de la pension de retraite. Enfin, il retire aux assurés une forme de visibilité sur le taux de remplacement prévisible qui leur sera appliqué, dans la mesure où la pension n'est plus exprimée à raison d'un taux rapporté à un revenu de référence mais à une valeur de service du point définie de manière à garantir l'équilibre financier global du système. » (§37, page 18).

Âge d'équilibre : Travailler plus pour gagner ... ??? ... « il contraint les assurés qui disposent de la durée du taux plein dès l'âge d'ouverture du droit à retraite, donc ayant commencé à travailler jeunes et accompli une longue carrière, à reporter leur départ pour ne pas diminuer la pension servie. Au total, l'introduction de l'âge d'équilibre se traduirait, selon les estima-

tions du Gouvernement, par un recul de l'âge effectif de départ qui attendrait 65 ans et 2 mois pour la génération 2000, contre 64 ans et 6 mois à droit inchangé. » (§38, page 18)

Évolution du nombre de séniors et part des retraites dans le PIB.

Source : réforme-desretraites.fr
Données INSEE-COR



Salaires : le gouvernement a baladé les enseignant·es et les chercheur·ses

Le Conseil d'État a rendu public son avis sur le projet de création d'un régime universel de retraite présenté aujourd'hui en Conseil des ministres.

Il confirme ce que la FSU dénonce depuis la publication du rapport Delevoye : les enseignant·es, les chercheur·es sont parmi les grand·es perdant·es de la réforme, leur forte mobilisation dans le mouvement de grèves et de manifestations interpro-fessionnelles en est le témoin.

Maintenant, nous savons, de plus, que le gouvernement s'est moqué de ses agent·es.

En effet l'engagement du gouvernement de les revaloriser par le biais d'une loi de programmation est battu en brèche : le Conseil d'État déclare au sujet de cette prétendue "garantie" qu'elle est condamnée à disparaître du texte car « ces dispositions constituent une injonction au gouvernement de déposer un projet de loi et sont ainsi contraires à la Constitution ».

Pour la FSU, le retrait de ce projet de loi s'impose.

La FSU demande depuis le début que des discussions sur la revalorisation concernant tout·es les agent·es de la Fonction publique et soient déconnectées de la question des retraites

Le SNUipp-FSU réclame une revalorisation qui soit déconnectée du dossier des retraites, en agissant sur la grille des salaires avec un accès pour toutes et tous aux indices terminaux du corps des PE. Il s'oppose à toute contrepartie ou prime au mérite et réclame le maintien du pouvoir d'achat en augmentant fortement la valeur du point d'indice.

Augmenter les salaires

- nécessaire
- possible
- urgent

ENGAGÉ·ES AU QUOTIDIEN

Communiqué FSU

Les Lilas, le 25 janvier 2020

Mort de la gestion collective

Essue tes larmes, Profession... C'est triste mais ça ira... Les choses ne seront plus comme avant mais on sera toujours là pour toi !

Ce n'est pas nous qui l'avons souhaité, sois en sûr ! Personne dans l'administration ne s'en réjouit mais il va falloir l'accepter. Profession, depuis le 1er janvier, les instances paritaires (CAPD) pour la mobilité ne sont plus.

Tu sais, ces espaces pour lequel tu avais voté pour que tu sois représenté et ton intérêt défendu, à partir de cette nouvelle année, pour la mobilité, ont disparu.

Lors de la CAPD du 16 janvier, nous avons osé demander pour le mouvement national la liste des participants avec leur ba-

rière et leurs vœux. Une demande balayée d'un « Bien essayé ». Le combat avait eu lieu du mois de mars à mai dernier. La sanction était tombée le mois d'août. La loi de la transformation de la fonction publique avait été adoptée. Les prémices du séisme (et les répliques à venir) avait été ressenties lorsque pour consulter les directrices et directeurs, le ministre a lancé un « comité de suivi » (que suivre quand rien n'est « officialisé » ?) où la parité n'est pas respectée.

La fin de la gestion collective a sonné. Gloire au « recours individuel ». On le sait, ce n'est pas toi, Profession, qui va mal, ce n'est pas l'organisation du travail qui pose problème... le problème c'est l'individu.



1er janvier 2020 :

Début du processus de désintégration des Commissions Administratives Paritaires suite à l'adoption en août dernier de la nouvelle loi de transformation de la fonction publique.

Exit donc le contrôle des opérations collectives concernant le mouvement. Bienvenue à la transparence... opaque.

Dans la série « Ayez confiance ! », le ministère a décidé de se passer de l'expertise des délégués syndicaux pour la vérification des barèmes, délégués qui pourtant permettaient chaque année d'éviter de nombreuses erreurs et s'assuraient que les règles édictées étaient bien respectées. Le résultat risque d'être pour le moins aléatoire.

Mais qu'importe ! Car, de toutes façons, aucun document ne sera désormais fourni aux organisations syndicales pendant toute la durée de ces opérations... Impossible donc de vérifier quoi que ce soit en amont ou en aval.

Un compte-rendu statistique serait présenté à l'issue des opérations lors des CTSD.

1^{er} janvier 2021 :

Suite de la disparition des CAP. Les promotions sortent de la gestion collective. Plus aucun contrôle collectif par les représentant-es des personnels.

2022 :

Fusion des instances CTSD et CHSCT et mise en place du Comité Social d'Administration (CSA).

En pratique :

Pour cette année - mouvement national et mouvement départemental - les possibilités de re-

recours individuels sont les suivantes :

Avant le traitement informatique du mouvement :

Possibilité de demander une rectification de son barème auprès de la Dsden.

Après les résultats du mouvement :

Possibilité de faire un recours en cas de « non satisfaction ».

Observations :

- La possibilité de faire rectifier son barème existait déjà précédemment. La différence, c'est que les représentant-es du personnel ne peuvent plus signaler maintenant les erreurs que ne verront pas les collègues.
- La possibilité d'un recours individuel après les résultats ne pourra se faire qu'à l'aveugle : aucun-e collègue ne disposera des éléments nécessaires à étayer son recours.

Nous rappelons le rôle des délégué-es du personnel pour le bon déroulement des opérations de gestion des agent-es ; Nous rappelons aussi le besoin de transparence et de garantie de l'équité qui doit passer par la transmission des documents complets en amont des décisions.

Guillaume Arruat
Philippe Guillem

Se syndiquer c'est aussi permettre
la défense des personnels et des écoles.
Sans syndiqué-es, pas de syndicat !



Au niveau national,

Le Ministère va pouvoir créer 440 postes ou plus précisément « moyens d'enseignement ». Bien évidemment, ce chiffre peut paraître positif en regard de la baisse de la démographie annoncée -42 520 élèves sur tout le territoire.

Mais si on observe la situation de notre académie (dotation de 32 postes, la plus faible depuis longtemps) on s'aperçoit rapidement que les opérations de carte scolaire risquent d'être extrêmement tendues dans chaque département et que la pression sera importante sur les écoles.

Compte tenu des démographies scolaires départementales, de l'objectif de limitation à 24 des classes de grande section de maternelle, des spécificités territoriales et sociales des départements, la rectrice a décidé de la répartition suivante :

Total emplois : +32 pour l'académie
Dordogne : -17 ; Gironde : +95
Landes : -16 ; Lot-et-Garonne : -11
Pyrénées-Atlantiques : -19

Pour le Lot et Garonne, la baisse d'effectifs prévue (-349 élèves) est moindre que dans les autres départements (hors Gironde) et les critères sociaux sont les plus défavorables (le 47

est l'un des 15 départements les plus pauvres de France), ce qui explique un prélèvement de postes moins important.

Mais il ne faut pas oublier qu'à la rentrée 2020, conformément aux annonces du Président, la rectrice a confirmé en CTA devoir mettre en place la limitation du nombre d'élèves à 24 dans les classes de grande section de maternelle (et non pas le dédoublement).



Le compte n'est donc pas bon ! Le département devra en effet fermer à minima une vingtaine de postes (11 à rendre et 9 ou 10 pour contenir les effectifs des GS à 24) alors même que les manques de postes RASÉD, de remplaçants, sont encore criants.

Le gouvernement aurait dû profiter de la baisse démographique pour permettre un meilleur encadrement des élèves en ne retirant aucun moyen mais au contraire en les confortant.

Au lieu de cela, les moindres baisses d'effectifs seront impitoyablement traquées et, au final, les nombreuses fermetures vont entraîner inéluctablement une nouvelle dégradation des conditions de travail des enseignants et de leurs élèves dans plusieurs écoles.

Philippe Guillem

Pensez à nous renvoyer la fiche de suivi carte scolaire

Au niveau départemental

Afin de pouvoir répondre aux priorités ministérielles (les précédentes ne l'étant déjà plus !!!) et aux affichages demandés (faut bien que nos décideurs administratifs justifient leurs primes!!), tout sera fait pour gratter des postes afin de répondre aux objectifs affichés par Monsieur «99,9 % des enseignants pensent comme moi» Blanquer.

On peut s'attendre, sans trop se tromper, à des « bricolages aléatoires » (glissements d'élèves de maternelles en élémentaires, ou inversement), à la multiplication de classes (hors GS ou cycle 2... là où ça pourra se mettre en place!!) surchargées et/ou à multi niveaux, à des non ouvertures malgré des effectifs importants, ainsi qu'à des décisions de fermetures là où il y a encore quelques années on envisageait des ouvertures avec le même taux d'élèves. Pour ce dernier cas, c'est l'école rurale qui risque d'être fortement impactée.

Les velléités de réorganisation de l'école rurale par secteur de collège, via des conventionnements et rattachement administratifs auprès des collèges, n'ayant pu être appliquées lors de cette rentrée (suite aux mobilisations contre

la loi Blanquer) il est fort à parier que le couvert va très vite être remis dès la fin des élections municipales. Ce qui augure d'une gestion « à l'arrache », où l'administration voudra prendre à froid des équipes municipales fraîchement installées, les culpabilisant ou leur dressant un tableau idyllique de telles réorganisations en fonction de l'intérêt à en tirer.

Si des fermetures peuvent être actées dès le CTSD d'avril prochain, il ne faut pas oublier que des fermetures « sèches » peuvent aussi être décidées à la rentrée scolaire (tant pis pour les enseignants, les organisations d'école, les parents... et les élèves !). Le temps de « discuter » avec les municipalités (pas les enseignants, muselés... ni les parents).

Rappelons qu' il y a déjà eu un précédent dans le 47 où équipes enseignante et parents n'avaient appris qu' à la rentrée de septembre la réorganisation de leur RPI !

Dans certains départements, ces réorganisations ont été légion et c'est l'ensemble des réseaux d'écoles rurales qui ont été remaniés (via fermetures

d'écoles à la clé). Près de chez nous, la Dordogne en est un exemple parlant . Et à un degré moindre, une volonté affichée dans beaucoup d'autres départements,, comme par exemple en Corrèze récemment... Dans le 47, le forcing depuis maintenant 3 ans dans le secteur du Mézinais (avec « expérimentation » des CM2 au collège envisagé, histoire d'enfoncer encore plus le clou...) reste d'actualité : la convention étant amenée à être renouvelée.. et remaniée !

Le Ministère ayant de la suite dans les-mauvaises- idées, on risque fort de voir dans un avenir proche ressortir les réflexions de réorganisations d'échelle (la loi sur l'Ecole étant votée, il suffit d'un simple décret !) En profitant au passage de la question de la Direction d'école pour vouloir enclencher la première phase d'un potentiel rattachement administratif auprès du collège de secteur... et récupérer des postes et/ou des dotations horaires en nombre.

Il s'agit d'être plus que jamais vigilant, et réactif.. d'informer le SNUipp-FSU 47.

Jean Claude Soret

... dans la fonction publique aussi !!!

Les décrets d'application de loi de Transformation de l'Action Publique concernant la rupture conventionnelle dans la fonction publique sont parus. La culture de l'entreprise et le management franchit à nouveau les portes du service public... Une nouvelle conséquence de la Loi Fonction Publique, avec l'importation d'un dispositif issu du secteur privé.

Le SNUipp-FSU sera attentif à ce qu'il ne soit pas imposé... N'oublions pas que le but du gouvernement est de diminuer le nombre de fonctionnaires pour augmenter le recrutement de personnels sous contrat, ce dispositif pourrait bien l'y aider...

La rupture conventionnelle : Késaco ?

La rupture conventionnelle consiste en un accord mutuel par lequel un agent public et son administration conviennent des conditions de cessation définitive de fonctions.

La rupture conventionnelle est ouverte au fonctionnaire titulaire et au contractuel en CDI. Elle ne peut pas être imposée par l'une ou l'autre des deux parties. L'agent perçoit une indemnité de rupture. Il a également droit aux allocations de chômage, s'il en remplit les conditions d'attribution.

A la lecture des décrets, bien des interrogations persistent quant à l'effectivité de sa mise en place et ce dispositif reste complexe.

Les limites à l'application de ce dispositif

- l'arrêté portant le modèle de convention n'est à ce jour pas paru,
- les choix budgétaires contraints risquent fort de ne pas inciter les employeurs (le rectorat ou l'IA-DASEN) d'avoir recours à ce dispositif,
- les départements les moins attractifs et déficitaires en personnels risquent une réticence forte de l'administration à s'engager dans ce dispositif. Cependant, toute demande d'un agent devra faire l'objet d'un entretien dans les 10 jours.

- La démarche pouvant être à l'initiative de l'administration, le suivi des représentant-es des personnels des situations les plus complexes sera indispensable.

- A contrario, il est possible que l'administration soit volontariste pour gérer au travers de ce dispositif la situation des personnels en difficulté professionnelle ou de santé. Pour les collègues concernés, sous des aspects attractifs, ce dispositif pourrait s'avérer

particulièrement défavorable.

Cette possibilité de rupture conventionnelle pour les agent-es en CDI peut s'avérer une solution pour éviter de démissionner et ouvrir ainsi des droits à indemnités chômage sans la période de 4 mois de carence.

Cependant, comme en cas de licenciement, le paiement d'indemnités peut retarder le versement des indemnités chômage.

Même s'il est peu probable que ce dispositif soit engagé massivement dans l'éducation nationale, les élu-es du SNUipp-FSU accompagneront les collègues qui le souhaitent dans leurs démarches et, lorsqu'un accord sera possible, ils interviendront, avec l'agent-e concerné-e, pour obtenir les conditions les plus favorables.



À consulter sur 47.snuipp.fr

- Textes de référence
- Qu'est-ce qu'un dispositif de rupture conventionnelle (...)
- Qui peut en bénéficier ?
- Démarche
- Déroulement de l'entretien
- Convention
- Détermination du montant plancher de l'indemnité
- Prélèvements sur l'indemnité de rupture conventionnelle (...)
- Droit à allocation chômage
- Cas particulier des contractuel-les de droit (...)
- Dispositions transitoires

Direction d'école : chiche !!!

Les résultats de la consultation du ministère confirment ce que porte le SNUipp-FSU depuis de nombreuses années.

Les 29 007 directeurs et directrices qui ont répondu à la consultation ont réaffirmé sans ambiguïté leurs besoins en temps, en personnels, en formation, en revalorisation salariale et ce qui fait le cœur de leurs missions : suivi des élèves, travail en équipe, relation avec les familles et les partenaires, mise en œuvre de projets pédagogiques...

Comme l'ensemble des enseignantes et des enseignants, les directrices et les directeurs réaffirment la nécessité de

ne pas être considérés comme des exécutants, mais bien que leur expertise et leur implication au service des élèves soient reconnues.

- L'enquête confirme une charge de travail importante, qui vient s'ajouter à la mission d'enseignement.
- Les termes de « surcharge de travail », « chronophage », « stress et fatigue » arrivent rapidement dans la liste pour caractériser l'exercice de la fonction.
- les directeurs et directrices ont besoin d'avoir du temps de décharge supplémentaire pour remplir leurs missions dans de bonnes conditions.

- une demande forte de personnels supplémentaires est faite pour gérer un certain nombre de tâches d'accueil et de secrétariat au sein de l'école.
- opposition à un statut spécifique

Tous ces constats étant faits (et cette fois directement par le ministère), il y a maintenant urgence à apporter des réponses aux demandes matérielles, humaines et en formation exprimées. La feuille de route est tracée, le gouvernement doit y mettre les moyens.

c'est toujours non !

Après les évaluations de rentrée, une deuxième couche pour les CP fin janvier.

La première séquence, fin septembre a démontré qu'il ne s'agit pas d'aider les élèves et leurs enseignants mais bien de servir la communication ministérielle.

Sans oublier l'objectif caché : le pilotage de l'école et des enseignant-es par l'évaluation.

En ayant conscience des effets collatéraux : bachotage, négligence de certaines disciplines au profit de celles dites fondamentales, caractère anxiogène.

A la veille de la passation des évaluations de mi-CP sort un rapport de l'inspection générale établi à partir de 43 écoles triées sur le volet par les DASEN.

Il en ressort néanmoins qu'un tiers de ces écoles ne sont pas convaincues par les évaluations. Ce rapport tente de répondre à nos principales critiques et émet des recommandations notamment en matière de pilotage. Il s'agirait, par exemple, de repenser l'enseignement à l'aune de ces évaluations de la Petite Section au CE2.

Le SNUipp-FSU réaffirme son opposition aux évaluations nationales standardisées, dénonce les pressions exercées et s'adresse de manière unitaire au ministre pour porter la réalité du terrain.

Le SNUipp-FSU soutiendra toutes les actions décidées par les collègues contre ces évaluations standardisées : non passation,

Histoire des savoirs fondamentaux

Les savoirs fondamentaux sont toujours là, surtout après les résultats fantasmagoriques des évaluations nationales qui portaient - étonnamment - sur les disciplines « centrales » à l'âge des questions, le français et les mathématiques.

Les savoirs fondamentaux ont une histoire et elle remonte bien avant l'école de Ferry (qui d'ailleurs allaient plus loin que ses savoirs fondamentaux). Avant lui, il y eut la loi Guizot de 1833 qui prévoyait dans son article 1er que l'instruction primaire élémentaire comprenne nécessairement « l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures ». On retrouve les fameux savoirs fondamentaux avec une quatrième... la future EMC déjà. Hippolyte Carnot voit plus loin puisqu'il présente le 30 juin 1848 un projet d'instruction primaire gratuite et obligatoire. Ainsi, il prévoit d'élargir les disciplines abordées : chant, histoire et géographie font leur apparition. Ce projet ne verra jamais le jour car suite aux élections, il est remplacé par le comte de Falloux qui reprend les idées d'Adolphe Tiers : « Lire, écrire, compter, voilà ce qu'il faut apprendre ; quant au reste, cela est superflu [...]. Il faut restreindre cette extension démesurée de l'enseignement primaire. »

Ce coup d'œil dans le rétro ne doit pas se cantonner à l'histoire politique française. En 1776, un philosophe et économiste anglais, Adam Smith publie La richesse des nations. Dans son livre 5, il décrit et analyse la situation de son époque laissait par la division du travail et les dangers - selon lui - qu'elle provoque : « Dans les progrès que fait la division du travail, l'occupation de la très majeure partie de ceux qui vivent de travail, c'est-à-dire de la masse du peuple, se borne à un très petit nombre d'opérations simples, très souvent à une ou deux. Or, l'intelligence de la plupart des hommes se forme nécessairement par leurs occupations ordinaires.

Un homme qui passe toute sa vie à remplir un petit nombre d'opérations simples, [...] n'a pas lieu de développer son intelligence [...] il perd donc naturellement l'habitude de déployer ou d'exercer ces facultés et devient, en général, aussi stupide et aussi ignorant qu'il soit possible à une créature humaine de le devenir [...].

Quant aux grands intérêts, aux grandes affaires de son pays, il est totalement hors d'état d'en juger, et à moins qu'on n'ait pris quelques peines très particulières pour l'y préparer, il est également inhabile à défendre son pays à la guerre. »

Il conclut donc que « cet état est ce-

non remontées, sélection des items, aménagement des modalités et des temps de passation, dépôt des livrets devant les DSDEN... Nous prenons acte que la profession s'est fort peu emparée de l'arme du boycott que nous continuons à proposer. Majoritairement, les collègues préfèrent aménager les conditions de passation des « item », ce qui enlève par là-même tout sens à une analyse globale des résultats. Ce qui n'est pas forcément une mauvaise chose... Pour les non-saisies informatiques des résultats, l'IA a enlevé 1/30e pour « service non fait » sauf s'il s'agissait... de difficultés techniques...

En ligne

[Sur observatoire.snuipp.fr](http://Sur.observatoire.snuipp.fr) : Empêchements de bien faire notre métier, injonctions, pressions, multiplication des tâches, réussites... Défendons ensemble notre métier. Témoignez !

[Sur 47.snuipp.fr](http://Sur.47.snuipp.fr) : le courrier unitaire SNUipp-FSU ; SUD-Éduc ; CGT-Éduc'Action ; SGEN-CFDT ; CNT ; CEMEA ; FNAREN ; GFEN ; ICEM



lui dans lequel l'ouvrier pauvre, c'est-à-dire la masse du peuple, doit tomber nécessairement dans toute société civilisée et avancée en industrie, à moins que le gouvernement ne prenne des précautions pour prévenir ce mal. »

Il propose donc pour remédier à cette situation une instruction obligatoire où nous retrouvons les savoirs fondamentaux, si cher à notre ministre, car à son époque : « Les trois parties les plus essentielles de l'instruction littéraire, lire, écrire et compter, se donnent toujours plus communément dans des écoles particulières que dans des écoles publiques ».

De 1776 à 2020, il n'y a rien de nouveau, la masse est perçue par les dominants par le même prisme seule la finalité à changer. Quand un homme politique en appelle aux savoirs fondamentaux, voilà l'idéologie, l'héritage qu'il porte. En 2020 comme en 1776, il vaut mieux être bien né.

Le SNUipp-FSU 47 soutient toutes les initiative sur le sujet des évaluations nationales de la non passation, à la non remontée, en passant par le passage partiel de certains items.

Il affirme sa volonté que la maternelle ne devienne pas une préparation à l'élémentaire.

Guillaume Arruat

Le nazisme comme laboratoire du New Management

Le New Management, c'est la manière de gérer l'humain dans les entreprises et également, hélas, de plus en plus dans les services publics.

Les new managers gèrent les personnels comme des stocks et des risques, plus du tout comme des êtres humains, avec comme horizon les injonctions de leur ministre et le tableau Excel qui va aller nourrir les statistiques et faire tourner les logiciels vendus par les Gafam (acronyme de Google-Amazon-Facebook-etc) bref, tout ce qui permet de déshumaniser nos sociétés. Ils ne se préoccupent pas des burn-outs, suicides, démissions, souffrances et pénibilités. Un new manager n'a pas d'état d'âme, c'est un gestionnaire animé par la promesse d'une prime de rendement annuelle, soit plusieurs années de salaire d'un PE 7ème échelon !

Or voici qu'arrive le 18 janvier 2020, une émission de la radio de service public (elle-même bien menacée) avec pour invité l'historien Johann Chapoutot et son ouvrage « Libres d'obéir, le management du nazisme à aujourd'hui », admirez l'oxymore : émission La suite dans les idées, France culture.

Son titre s'il attire l'œil, ne laisse pas indifférent dans la situation actuelle.

Pour résumer : « ...les besoins d'organisation administrative du IIIème Reich ont forgé et utilisé les mots employés aujourd'hui dans le management.

Pour aboutir à une organisation la plus radicale et la plus violente. Il faut pulvériser l'Etat car les fonctionnaires sont pointilleux et respectueux des procédures. Il faut lever les entraves normatives... »

On ne peut s'empêcher de lier cela aux réductions progressives des libertés individuelles, à la féroce répression des mouvements sociaux avec une police normalement républicaine, laissant des nervis exprimer leurs plus bas instincts, éborgner, matraquer, gazer, tabasser, bousculer, tuer même sans doute, jeunes et vieux, femmes, hommes et enfants, syndicalistes, journalistes, militants pacifistes.

« Il faut pulvériser l'Etat car les fonctionnaires sont pointilleux et respectueux des procédures. Il faut lever les entraves normatives... »



Notre démocratie est bien malade.

Un écrivain disait qu'une dictature se reconnaît à ce que sa police est uniquement utilisée à protéger les intérêts de son dirigeant.

Notre démocratie est violente, c'est la guerre des riches contre les pauvres. Pour les premiers de cordée, une corde plaquée or, pour les fins de cordée, une corde pour se pendre.

Ecoutez ensuite les interviews toujours le 18 janvier 2020, sur cette même radio publique, de l'écrivain Pierre Lemaitre, puis du professeur Didier Fassin qui vient d'obtenir la chaire de

Santé publique au Collège de France. Elles posent bien les maux et contrebalancent les éléments de langage ressassés par les chiens de garde des BFM-TV, RMC et autres France-Info.

Et maintenant, reliez tout cela à la lumière de l'état psychologique de certains collègues, de ce que nous vivons au quotidien dans notre métier lors des relations avec notre hiérarchie ou notre ministre, si peu bienveillants, si peu confiants et

vous comprendrez que seules les luttes collectives avec des syndicats combattifs peuvent encore empêcher que le New Management libéral fasse plus de dégâts.

Michel Tran

Négociation et négation, tu dois avoir la foi !

Peut-on négocier sur les droits des travailleurs ? À l'origine, l'action de négocier concernait l'action de faire du négoce, du commerce. Et aujourd'hui ? Même si l'histoire évoque des négociations de paix, l'action vise bel et bien à marchander (combien de vies humaines sacrifiées sur l'autel de la paix). La logique de commerce est très importante pour comprendre ce qui se joue actuellement.

Prenons le cas de la réforme des retraites. Chaque point est réduit à une histoire de prix, de paye, de salaire, de nombre. La retraite devient

donc un objet marchand que l'on peut négocier, brader.

Tout l'enjeu est de sortir de cette logique, car les retraites ne sont pas des tapis, et la France n'est pas un souk. Hélas, cette idéologie est bien ancrée car l'Homme a depuis longtemps dans les discours et les faits perdu son humanité pour devenir un objet marchand.

Nos données, notre intimité sont vendues. On achète des joueurs et nous payons pour les voir. Dans certains pays, il est possible de faire du « commerce » d'organes, comme il est



possible de porter un enfant contre rémunération. Où est donc passée l'humanité chez l'Homme ?

En haut, rien de nouveau

Nous sommes en 2020, l'année de la continuité pour la politique du Président de, feu, la Vème République.

Non, en haut rien de nouveau. « Non, non, rien n'a changé » chantait l'autre alors allons gaiement dans le bégaïement de l'Histoire. Janvier 2019, nous parlions de violences légitimes car légitimées par l'Etat, que dire aujourd'hui ? Nous sommes en droit de nous questionner : Dans quel pays vivons-nous ? Dans quel état l'Etat est-il quand lors de manifestation, le seul dialogue ouvert c'est celui de la gazeuse ou du tir de LBD ? Dans quel état est l'Etat quand les journalistes sont convoqués à la DGSE à propos de leur source ? Dans quel Etat vivons-nous quand pour plus de sécurité, on fiche les manifestants par reconnaissance faciale, sacrifiant toujours un peu plus la liberté ? Où s'arrêtera cette dérive qui appelle dialogue social quand on détruit les instances paritaires, qui appelle persévérance scolaire pour lutter contre l'absentéisme, qui appelle compte professionnel de prévention pour ne plus entendre parler de pénibilité ?

L'astuce est là, on change les mots pour ne plus pouvoir penser les problèmes, et panser les plaies ouvertes de cette politique ordolibérale où la masse, pour d'autres le peuple, ne sait pas ce qui est bon pour elle alors que l'élite, dans toute sa bienveillance lexicale, sait. La novlangue d'Orwell au service d'une transition vers une nouvelle forme du totalitarisme.

À défaut de changer les mots, voire

les supprimer, on ne soigne pas les maux, pire on les individualise. La faute ce n'est pas la politique sociale actuelle, c'est l'individu, c'est toi. Ainsi, pourquoi garder les instances paritaires seules bastions de défense collective du métier ?

En haut, rien de nouveau donc. Alors que la révolte sociale rassemble les services publics, nous rassemble car nous sommes toutes et tous victimes de ce New management, qui réussit à déshumaniser le rapport humain, à enlever le sens de notre métier, à dédouaner toutes responsabilités à l'organisation du travail et à individualiser ses conséquences les plus dramatiques, voici le retour du « marcher droit » j'ai nommé les évaluations nationales.



Le dernier rapport de l'IPGEN montre que même dans un panel sélectionné, un tiers des écoles n'en voient pas l'intérêt. À moins que la finalité soit ailleurs, comme le souligne le café pédagogique : « *alors que Jean-Michel Blanquer veut définir un nouveau métier enseignant, ces évaluations permettant de mesurer « l'efficacité » de chaque enseignant sont la base de cette redéfinition du métier comme l'explique C. Maroy.* » (Pour rappel, elle pilote déjà les besoins de formation des enseignants.)

En haut rien de nouveau, encore et toujours. Notre cher président, en déplacement à Jérusalem, nous renvoie en 1996 et le célèbre accrochage de Chirac. Mais son plus grand plagiat c'est sur la politique économique de prédation au bon souvenir de l'ultralibéralisme du début XXème qui justifie de livrer les services publics à la barbarie du chiffre, du rendement, du profit et de la capitalisation. Le projet de société, c'est de mettre fin à la solidarité entre générations, c'est de mettre fin à ce qui fait une nation, c'est de nous figer dans un présent permanent, toujours plus « libre d'obéir », toujours plus flexible, toujours plus adaptable.

Pierre Mertens écrivait : « La dictature n'est rien d'autre qu'une machine à fabriquer du passé avec de l'avenir. » À nous, comme la lutte sociale actuelle le prouve, de penser l'avenir avec l'aide de nos expériences passées.

Guillaume Arruat

Toujours sur le sujet de la réforme des retraites, avez-vous entendu parler de la détresse humaine ? De la souffrance humaine dans le discours politique ? Non, elle est niée.

Là tout est l'art de la négociation, c'est la négation jusqu'à l'usure. Comme un ado qui veut un nouveau téléphone portable, et qui va « négocier », passer outre les refus successifs de parents qui lui expliquent que pour finir le mois c'est compliqué, qu'il y gagnerait à prendre le temps de la réflexion, allant jusqu'à les nier afin d'obtenir à l'usure gain de cause. Le gouvernement est l'ado qui souhaite passer sa réforme à tout prix. La solidarité et l'humain sont soldés au profit du dogme de « la dette et de

l'équilibre budgétaire ».

Mais il y a pire. Car qui refuserait de comprendre cet ado est un idiot. Le pouvoir détient la vérité. Vous devez de comprendre, une vérité qui ne peut être réfutée. Et tout autre argument, savoir ou connaissance seraient une hérésie. En sciences, cela se nomme une croyance, un dogme. Tiens, tiens ? On nous demande de croire, de ne pas réfléchir et encore moins penser. Cela ne vous rappelle pas un certain ministre ? L'école de la confiance. Celle qui consiste à avoir la foi envers le ministre et sa politique.

« Ils vivaient eux-mêmes comme des saints et leur morale était aussi in-

flexible que les premiers puritains. M. l'inspecteur d'Académie était leur évêque, M. le recteur, l'archevêque, et leur pape, c'était M. le ministre : on ne lui écrit que sur grand papier avec des formules rituelles. »

Cette citation est celle de Marcel Pagnol dans la Gloire de mon père. Il y décrit une réalité du début XXème. Il concluait en citant son père : « Comme les prêtres, disait mon père, nous travaillons pour la vie future : mais nous, c'est pour celle des autres. »

Là est notre métier, là est notre identité celle que le gouvernement et le New management n'ont de cesse de nier.

Mobilisé·es et toujours aussi déterminé·es

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, MNL, UNL se félicitent de l'importance des mobilisations pour le retrait du projet de réforme des retraites du Gouvernement. Le soutien de la population au mouvement social s'amplifie, des initiatives unitaires sont prises sur tout le territoire, les journées de grèves et de manifestations du vendredi 24 et du mercredi 29 janvier ont encore rassemblé des centaines de milliers de personnes. C'est la preuve d'un rejet massif des propositions portées par le Gouvernement.

L'avis du Conseil d'État est un désaveu cinglant à la stratégie gouvernementale. Cette réforme est décidément injuste et dangereuse. Il confirme nos analyses d'une réforme qui méprise les formes réglementaires et législatives et, sur le fond, fait ressortir le flou du projet. Il pointe les biais de l'étude d'impact et des 29 ordonnances auxquelles le texte du projet de loi renvoie comme autant d'éléments qui masquent la réalité de la réforme. Il contredit les engagements de compensation aux dégâts de la réforme que le gouvernement avait fait miroiter pour certain-es catégories.

A la veille de l'ouverture de la « conférence des financeurs », nos organisations syndicales réaffirment leurs propositions d'augmentation des recettes des régimes de retraites, qui passent par une meilleure répartition des richesses créées par le travail des salarié-es.

Une mobilisation historique par sa force et sa durée, le soutien sans faille de l'opinion publique, l'avis du Conseil d'État : le projet de réforme des retraites n'a jamais été si fragile.



Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, MNL, UNL appellent l'ensemble du monde du travail et la jeunesse à poursuivre et à amplifier, dans tous les secteurs, la mobilisation dès maintenant et tout au long du débat parlementaire qui s'ouvre la semaine prochaine par des actions diversifiées : rassemblements, retraites aux flambeaux, dépôts d'outils symboliques des métiers, etc. Il n'y aura pas de trêve. Des actions de mobilisation sont déjà prévues la semaine prochaine. Le 5 février, les organisations soutiennent l'initiative de mobilisation des organisations de jeunesse et encouragent à construire des initiatives locales et diversifiées.

Elles appellent à faire du jeudi 6 février une nouvelle journée interprofessionnelle de grève et de manifestations à l'occasion du début des travaux de la commission spéciale de l'Assemblée Nationale. Elles appellent à interpeller les parlementaires. Elles mettent en perspective des actions de mobilisation notamment la semaine d'ouverture des travaux à l'Assemblée Nationale et tout au long des débats parlementaires. Elles décident de se réunir à nouveau le 6 février au soir.

Communiqué intersyndicale interprofessionnelle,
le 29 janvier 2020

Depuis novembre dernier, le SNUipp-FSU est sur le pont pour analyser le projet de réforme des retraites, préparer les mobilisations, les organiser, y participer, anticiper les suites. La mobilisation exceptionnelle du 05 décembre, l'entrée dans la grève reconductible, le suivi des actions « petites ou grandes », la diffusion d'analyses d'horizons divers ont été notre préoccupation constante.



Pour réussir tout cela, le SNUipp-FSU a besoin du soutien de la profession.

Ce soutien passe aussi par la syndicalisation.

Se syndiquer est une façon de lutter

Sans les moyens matériels et financiers du syndicat, les luttes n'auraient pas pu être menées aussi visiblement. Se syndiquer c'est lutter pour des valeurs, s'organiser en amont pour pouvoir agir rapidement en cas de besoin.